



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Arts plastiques

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts plastiques

Domaine : Arts

Demande n° S3LI140007154

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 8, Département des arts plastiques, UFE Arts, philosophie, esthétique, Bât A, 2 rue de la liberté, 93526, Saint-Denis Cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Arts plastiques* est portée par le département d'Arts plastiques, en collaboration avec les départements Arts et technologie de l'image et Photographie, qui assurent les deux parcours correspondant à leur spécialité en L3. La licence comporte en effet un tronc commun pendant les deux premières années (L1 et L2), puis comprend trois parcours en troisième année (L3) : *Arts plastiques*, *Arts et technologie de l'image* (ATI) et *Photographie*.

Peuvent être admis en licence les étudiants titulaires du baccalauréat, d'un titre admis en dispense du baccalauréat (DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), capacité en droit, BTS (brevet de technicien supérieur...), d'une VAPP (validation des acquis professionnels et personnels), d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) ou d'une VES (validation des études supérieures).

L'entrée en deuxième ou troisième année de licence, en accès externe, se fait aux conditions suivantes :

- en L2 sur dossier par décision de la commission des équivalences,
- en L3 *Arts plastiques* : sur dossier par décision de la commission des équivalences,
- en L3 *ATI* : sur dossier et entretien (avec une capacité d'accueil de 40 places), par décision de l'équipe enseignante du parcours *ATI* pour les étudiants ayant validé deux années universitaires (Bac + 2), ou sur équivalence Bac + 2,
- en L3 *Photographie* : sur dossier et sur décision de la commission des équivalences du parcours *Photographie*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation présente des qualités structurelles dans l'organisation des parcours, les mutualisations entre années et entre formations, l'analyse des réalités du secteur pour la mise en place de formations adaptées. On apprécie notamment la place qui est faite à la recherche dans une formation où les apprentissages pratiques sont nombreux.

La formation articule théorie et pratique avec pour objectif une bonne connaissance du champ des arts visuels contemporains - notamment la création et l'expérimentation artistique ainsi que cours magistraux et travaux dirigés. Les compétences additionnelles et transversales permettent aux étudiants de connaître et d'interpréter le fait artistique contemporain avec une maîtrise de l'expression orale et écrite et des nouvelles technologies. Les objectifs d'une professionnalisation sont pris en compte selon les métiers possibles et déclinés selon les parcours.

Le volume d'heures est de 512 en L1 et en L2, chaque L3 a son propre volume d'heure (512 h pour le parcours *Arts plastiques*, 580 h pour le parcours *ATI* et 528 h pour le parcours *Photographie* soit un total global sur les trois ans respectif pour chaque parcours de 1536 h, 1604 h et 1552 h. Les étudiants sont informés sur la charge de travail propre à chaque cours.

Les informations transmises ne permettent pas d'identifier des usages particuliers des outils de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE), mais la nature de certains cours nécessite une bonne maîtrise des nouvelles technologies.

La formation s'organise en trois parcours consolidés autour de trois composantes majeures différentes permettant des spécialisations en troisième année - *Arts plastiques*, *Arts et technologies de l'image* (ATI) et *Photographie*. La nouvelle maquette abandonne les parcours fléchés au profit de spécialisations étayées par des choix d'enseignements au fil des trois années. Ces parcours sont mutualisés entre eux et avec d'autres composantes de Paris 8. De ce point de vue, la structure proposée est très cohérente avec l'organisation générale d'une licence et avec les objectifs propres à celle-ci. La liste des professions ouvertes à la suite de ce diplôme semble cohérente avec les objectifs de la mention, même si certaines appelleront un complément de formation.

Les différents dispositifs proposés pour l'aide à la réussite montrent le dynamisme réel de cette équipe - informations au cours du cursus - brochure, organisation d'une journée d'accueil dès mi-septembre, semaine de préparation à l'année universitaire, réunions bilans en fin de semestre, permanences. L'information tout au long de l'année est diffusée sur support papier (brochures), sur support web (site, liste de diffusion...) et par des permanences assurées par des tuteurs ainsi que par des possibilités d'entretiens individuels. Cinq tuteurs, étudiants en master, assurent des missions d'accueil et d'accompagnement. Le cadre de ces missions est clairement détaillé. Le dispositif d'encadrement au cours du cursus est satisfaisant.

La formation présente un dispositif de mise à niveau permettant d'agir sur les points critiques (méthodologie, langues, initiation), mais le dossier ne précise pas combien d'étudiants en profitent et quel est son impact. Les trois parcours proposent des enseignements méthodologiques relevant tant des spécialités que de la méthodologie générale. On notera en outre une progression de la première à la dernière année, partant d'outils méthodologiques de base (documentation, analyse) pour aller vers la rédaction d'un projet de recherche autonome.

Les taux de réussite au diplôme en première année se maintiennent aux alentours de 60 %, plus précisément 62,2 % pour l'année 2010-11. Cette même année, 43,3 % ont été admis en L2, et 52,4 % en L3. L'évolution des effectifs sur les trois années fait apparaître des fluctuations importantes entre la L1 et la L2 (de 238 à 314 en L1 et de 179 à 145 en L2). Cette baisse des effectifs s'explique par les réorientations y compris vers des formations où l'admission se fait sur concours que par les échecs. Malheureusement, il n'y a pas d'analyse des données chiffrées et de mise en relation de ces résultats et des dispositifs mis en œuvre, ni d'analyse de l'efficacité de ces dispositifs.

Les mutualisations existent notamment en première année. Il existe moins de cas de réorientation au départ de la licence *Arts plastiques* que d'intégration de celle-ci en cours de cursus. Si les passerelles sont possibles, elles ne font pas l'objet d'une explication ou d'une analyse particulière.

Les relations internationales méritent notamment d'être soulignées comme point fort de cette formation. La mention a passé 16 conventions avec des universités partenaires en Europe (dans le cadre d'Erasmus ou de partenariat bilatéraux). Deux enseignants référents sont chargés de ces relations. Il n'y a pas de données chiffrées sur la réalité de la vie de ces conventions. Les étudiants disposent d'un emploi du temps étendu avec des cours en soirée et les samedis pour faciliter l'accès aux étudiants salariés.



Le dispositif d'encadrement est moins satisfaisant quant au suivi du devenir des étudiants sortants, diplômés ou non. Aucune précision n'est donnée sur les licences professionnelles. La maquette des études ne fait pas apparaître d'enseignement type projet professionnel de l'étudiant (PPE). En revanche, un dispositif d'encadrement et de suivi par les tuteurs et enseignants référents, de même que les projets personnels de troisième année offrent des alternatives intéressantes et individualisées pour cet accompagnement. En troisième année, des cours mutualisés avec les masters permettent aux étudiants de se projeter dans une poursuite d'études. La licence mention *Arts plastiques* peut ouvrir sur plusieurs masters : *Photographie et art contemporain* (PAC) ; *Médiation : art et publics* (MAP), master professionnalisant préparant aux professions intermédiaires de l'art contemporain (médiation, commissariat, etc.) ; *Art contemporain et nouveaux médias* ; *Esthétique et histoire des arts* ; *Métiers de l'enseignement artistique* (MEA) et *Arts et technologies de l'image virtuelle* (ATI).

L'équipe a mis en place des dispositifs pour un suivi individualisé dès la première année ; la tenue régulière de réunions et la présence des étudiants aux réunions pédagogiques sont un plus.

L'équipe pédagogique est constituée de 26 enseignants-chercheurs, 8 enseignants du secondaire (PRCE/PRAG), 6 professeurs associés (PAST), 4 contractuels, 2 Attachés Temporaires d'Enseignement et Recherche et 1 allocataire-moniteur. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Les spécialités des intervenants extérieurs apportent des compétences spécifiques sur des champs donnés, tant pratiques que théoriques.

L'expérience des années précédentes a notamment conduit à une restructuration des parcours, des articulations entre mineures et majeures, et à une ouverture plus significative des passerelles entre formations par les unités d'enseignement dites de « découverte ». Un bilan a donc été tiré et le projet reformulé en fonction de ce bilan. Cependant, le document remis ne précise pas clairement si ces transformations sont liées à la précédente évaluation de l'AERES (le dossier de présentation aurait pu ainsi reprendre les résultats de la précédente évaluation et faire des liens explicites entre celle-ci et les modifications proposées).

Les données sur la connaissance de la population étudiante et sur la prise en compte des évaluations dans le pilotage sont fournies dans le rapport d'autoévaluation, principalement pour souligner la difficulté de récolter ces données et de les exploiter avec des outils et méthodes fiables. On doit cependant souligner la place accordée aux personnes en reprise d'études (deux responsables pour les Validations des Acquis de l'Expérience) et les suivis individualisés (tuteurs et enseignants référents) pour supposer que la population étudiante est connue et a motivé cette structuration des responsabilités au sein de l'équipe.

La filière *Arts plastiques* de Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis a passé diverses conventions avec des Institutions publiques, donnant ainsi en dehors de l'Université, une visibilité à cette formation. Les tuteurs sont chargés de l'information dans et hors des lycées. La valorisation du diplôme est réalisée aussi par la qualité des fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et des ADD (annexes descriptives du diplôme) - bien structurées et complètes.

S'agissant du pilotage, il existe une équipe pédagogique qui fonctionne au niveau de la mention. Il est prévu la création d'un conseil étudiant. Il existe aussi des commissions spécifiques aux parcours. Cependant, il n'existe pas réellement de conseil de perfectionnement. Pour ce qui est de l'évaluation des enseignements, cela reste encore perfectible puisque organisé par chaque parcours sans politique d'ensemble.

Globalement, le dossier déposé par les arts plastiques de Paris 8 vise un renouvellement du projet pédagogique afin d'assurer un bon fonctionnement interne et une prise en compte des réalités professionnelles pour les objectifs de préprofessionnalisation. Le projet pédagogique est clairement énoncé, et on apprécie les nombreuses passerelles proposées entre parcours et entre la licence et le master. On peut aussi souligner comme une qualité, une prise en considération équivalente d'objectifs liés à la recherche et à l'insertion professionnelle, ainsi que le suivi individualisé des étudiants. L'équipe pédagogique semble très investie tout le long du cursus dans ce suivi ; en revanche, le devenir des étudiants et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre ne sont pas analysés ou peu connus.

- Points forts :
 - Lisibilité et structure générale de la formation organisée en trois parcours, passerelles entre les parcours, entre la licence et d'autres formations de Paris 8.
 - Analyse des réalités professionnelles et réponses apportées à celles-ci sur ces parcours différenciés.
 - Dynamisme des relations internationales.
 - Qualité de l'encadrement pédagogique.

- Points faibles :
 - Défaut de suivi des étudiants sortants, diplômés ou non.
 - Manque de visibilité sur l'insertion professionnelle.
 - Absence d'une réelle institutionnalisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
 - Absence d'un réel conseil de perfectionnement.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable que cette équipe puisse bénéficier d'outils et de moyens lui permettant d'apprécier les effets de ses choix pédagogiques, cohérents en interne, mais peu mesurables à court, moyen et long termes. Les effectifs importants de la licence *Arts plastiques* justifieraient un accompagnement administratif plus important au niveau du secrétariat dédié aux arts. Les conditions du pilotage devraient être améliorées par la mise en place d'une évaluation par les étudiants et d'un conseil de perfectionnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

A la suite du rapport de l'AERES concernant la licence d'Arts plastiques, nous souhaitons apporter quelques précisions, en particulier sur le registre de la professionnalisation, celui des statistiques, ainsi que celui de l'évaluation des enseignements. Deux points sont particulièrement soulignés :

10. L'insertion professionnelle

a. Manque de visibilité sur l'insertion professionnelle

La licence d'Arts plastiques, même si elle comporte des éléments professionnalisant en particulier dans les parcours Photo et ATI ne vise pas une insertion professionnelle directe. *“ Aucune précision n'est donnée sur les licences professionnelles ”* dit le rapport (p.3). De fait, il n'y a pas de licence professionnelle. La licence d'Arts plastiques est avant tout une ouverture à des formations plus spécifiques pour lesquelles elle veut fournir des bases : les étudiants qui intègrent directement le monde professionnel, sans étape intermédiaire, y compris l'apprentissage, sont rares. La professionnalisation intervient davantage au niveau des masters : ATI, Photo, Médiation : Art et Publics (MAP), MEA.

b. Absence d'un réel conseil de perfectionnement

Compte tenu du nombre de professionnels que compte déjà le département d'Arts plastiques et les départements qui co-organisent la formation, la question se pose de la forme à donner à un possible conseil de perfectionnement comportant d'autres professionnels. A ce stade, pour une formation qui ne se veut pas directement professionnalisante l'exigence ne va pas de soi et peut conduire à superposer les conseils et les commissions sans produire nécessairement davantage d'efficacité.

2. Les statistiques

Un autre reproche porte sur le manque de visibilité statistique concernant le devenir des étudiants. Le rapport parle d'un *“ défaut de suivi des étudiants sortants diplômés ou non ”*. L'argument est fondé en partie, mais le fonctionnement de la Licence d'Arts plastiques rend cette démarche très difficile en raison certes du nombre important d'étudiants mais surtout de la diversité et de la volatilité des parcours.

Les étudiants ne suivent pas un chemin linéaire de la L1 vers la L3. De nombreux étudiants intègrent le département en L2 (c'est le cas des étudiants de BTS par exemple), d'autres arrivent directement en L3 : c'est le cas de très nombreux étudiants étrangers qui rejoignent le département par le biais de la commission d'équivalence. Un certain nombre de candidatures se portent également à ce niveau sur les parcours Photo et ATI qui débutent en L3. A l'inverse, des étudiants nous quittent en L1 ou en L2, par réorientation, réussite à des concours etc. Ce sont donc chaque année des centaines d'étudiants dont il faudrait suivre les parcours parfois sinueux. Le seul examen des sortants de L3 n'est pas une donnée significative puisque les promotions de L1 et de L3 ne se superposent pas. Pour les étudiants de L3, par contre, arriver à Paris 8 procède d'un choix d'orientation. Rappelons que la Licence Arts plastiques Parcours Photo, par exemple, est la seule existant en France actuellement. Ce qu'il faudrait donc analyser, c'est la mobilité étudiante entre les motivations et l'origine des entrants et les parcours des sortants. Il va sans dire, comme le font remarquer les

recommandations à l'établissement, que la faiblesse des moyens administratifs du département rend impossible d'entreprendre une mission de cette nature avec la rigueur nécessaire.

15. L'évaluation des enseignements.

Le système de formation du département, comme l'explique la maquette, fonctionne sur un mode horizontal où les étudiants construisent leur parcours à partir d'un choix de cours. Deux étudiants de L3 peuvent ainsi obtenir leur licence sans jamais avoir suivi les mêmes enseignements. Ces processus de choix constituent des évaluations de fait comme nous avons essayé de le faire apparaître. Formaliser cette évaluation peut conduire à évaluer non pas les enseignements mais les enseignants. La création d'un conseil étudiant devrait permettre, au moins dans un premier temps, d'engager un dialogue structuré et d'imaginer sans précipitation ce que pourrait être une telle évaluation dans ce département.